

Malgré quelques obstacles, le plan de relance européen devrait se déployer à l'été

Publié le 7 avril 2021

La Cour de Karlsruhe a suspendu, le 26 mars, la ratification par l'Allemagne de la décision autorisant la Commission à emprunter 750Mds€ pour financer le plan de relance européen. Elle souhaite d'abord examiner les recours juridiques introduits outre-Rhin contre ce plan de relance. La Commission reste optimiste sur la ratification d'ici fin juin de cette décision par l'ensemble des Etats membres. 16 pays ont déjà donné leur feu vert.

La Commission européenne ne pourra lever d'emprunt et verser les premières subventions aux Etats membres qu'une fois que tous les parlements nationaux l'auront autorisée à le faire, et que les plans nationaux seront validés par le Conseil. Cela devrait être chose faite cet été, même si la décision de la Cour de Karlsruhe risque de ralentir encore la mise en place de ce fonds.

Rappelons que la France a été le cinquième pays de l'UE à ratifier le texte en février dernier.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)